

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) (P-AO-532)

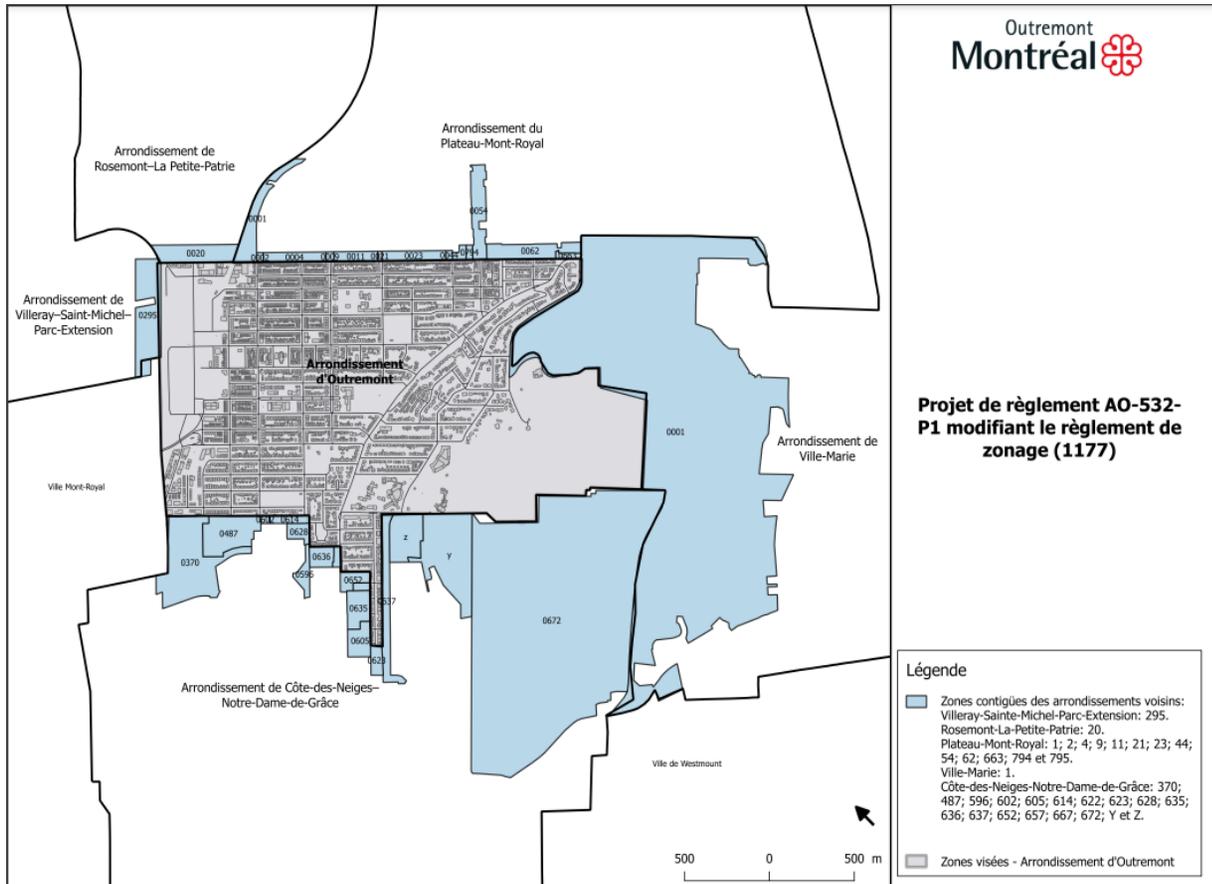
AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Outremont et d'une zone contiguë à l'arrondissement d'Outremont dans les arrondissements Côtes-des Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La-Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Ville-Marie que lors de sa séance ordinaire du 7 juin 2021, le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » (**P-AO-532**).

L'objet de ce projet de règlement vise à mettre à jour certaines dispositions du *Règlement de zonage (1177)* visant les terrasses, les clôtures, les bâtiments accessoires, les matériaux autorisés et prohibés ainsi que la qualité de ceux-ci et à assurer la concordance de ce règlement avec le nouveau Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire tel que le prévoit l'article 113 paragraphes 3, 5 et 6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1).

Plus précisément, les articles 4, 5, 10 et 11 du projet de règlement P-AO-532 visant les terrasses et les bâtiments accessoires sont susceptibles d'approbation référendaire.

Les modifications réglementaires s'appliquent à l'ensemble du territoire de l'arrondissement ainsi qu'aux zones contiguës des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La-Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Côtes-des Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Ville-Marie.



En raison de l'état d'urgence sanitaire et considérant les décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du **10 au 24 juin 2021 inclusivement**. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des questions et/ou des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.

La documentation afférente à ce projet pourra être consultée à **partir du 10 juin 2021** sur le site Montreal.ca en cliquant sur le lien suivant : [site internet de l'arrondissement](#)

Outremont Montréal

Les questions et commentaires pourront être soumis **par écrit du 10 au 24 juin 2021** inclusivement :

- en transmettant leurs questions et commentaires par courriel à l'adresse secretariat.outremont@montreal.ca.
- en transmettant leurs questions et commentaires par lettre à l'adresse suivante :

Secrétariat d'arrondissement au
543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,
Outremont (Québec) H2V 4R2

- par le biais de la plateforme Réalisons Montréal en cliquant sur les liens suivants :

<https://realisonsmtl.ca/outremontpja> ou <https://www.makingmtl.ca/outremontspaip>.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le numéro du projet de règlement concerné (P-AO-532) doit également être mentionné.

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée **au plus tard le 24 juin 2021** pour être considérée et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif au 514 495-7445

Montréal, ce 10 juin 2021



La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate